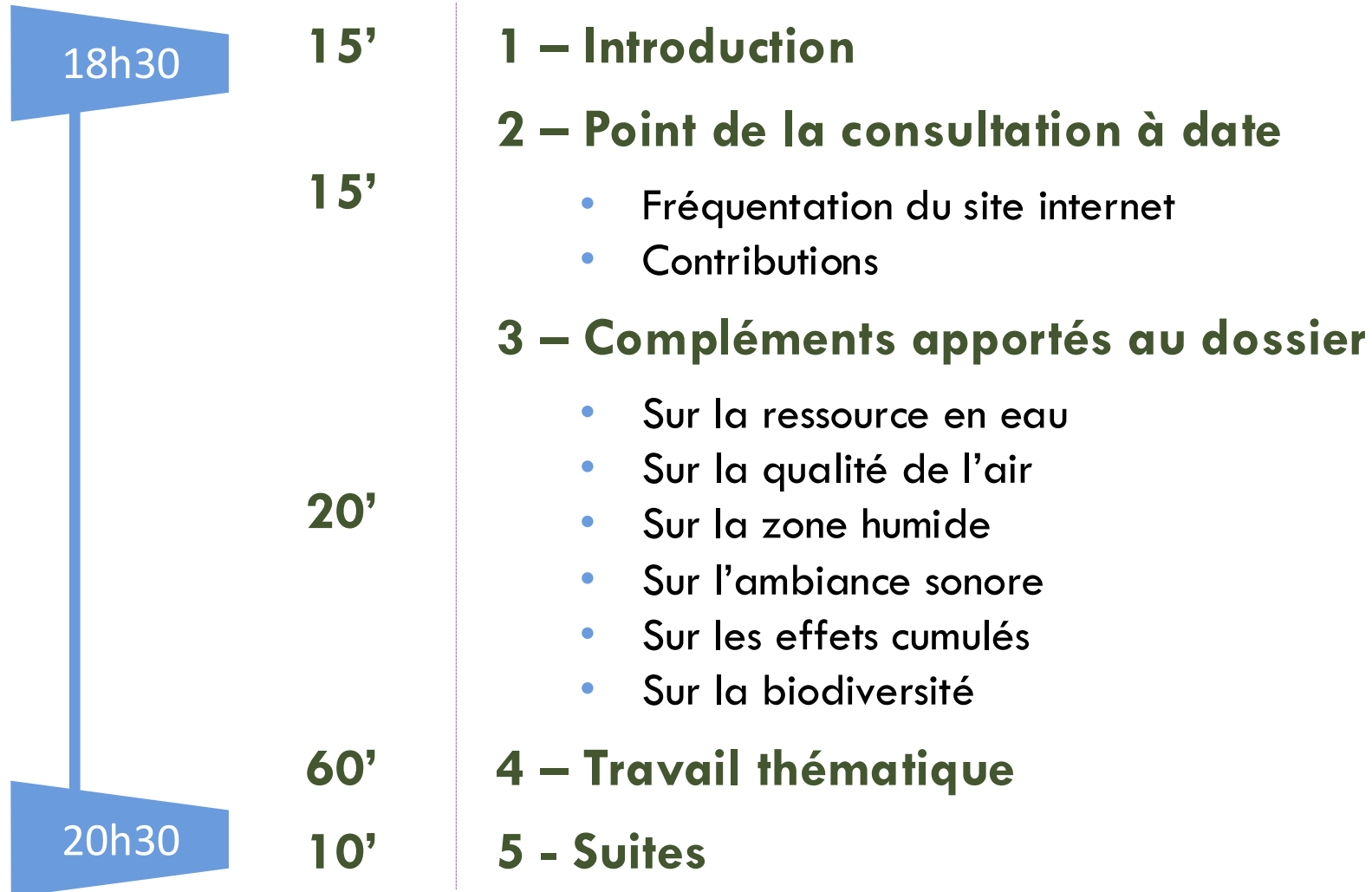




Réunion de clôture de la consultation du public par voie électronique

Isigny-le-Buat – 30 juillet 2026

Déroulé de la réunion



Présentation des intervenants

- **Modérateurs / facilitateurs**

- Laurence GONTARD – Nicaya Conseil
- Jordan FLEURUS – Nicaya Conseil

- **Commissaire enquêteur**

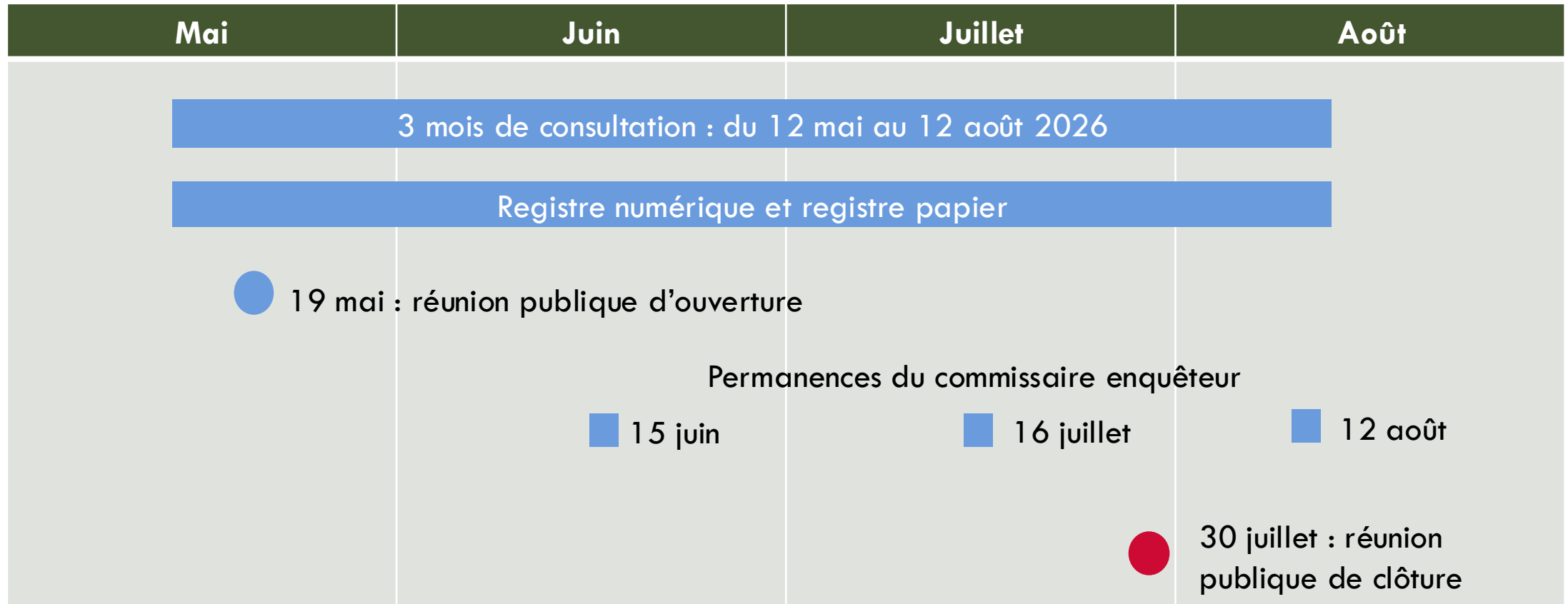
- Patrick BOITON

- **Intervenants**

- Thierry BADINOT – Responsable technique des Serres du Buat
- Hervé DELOUCHE – Conseil en environnement Symbiose



Rappel du calendrier de la consultation du public



Consignes pour les échanges

- **Respect et bienveillance**
- **Ecoute entre les participants**
- **Interaction constructive : pratiquer le « oui... et »**



Tout le monde a raison... partiellement !

Les échanges en plénière sont enregistrés pour le compte-rendu de la réunion

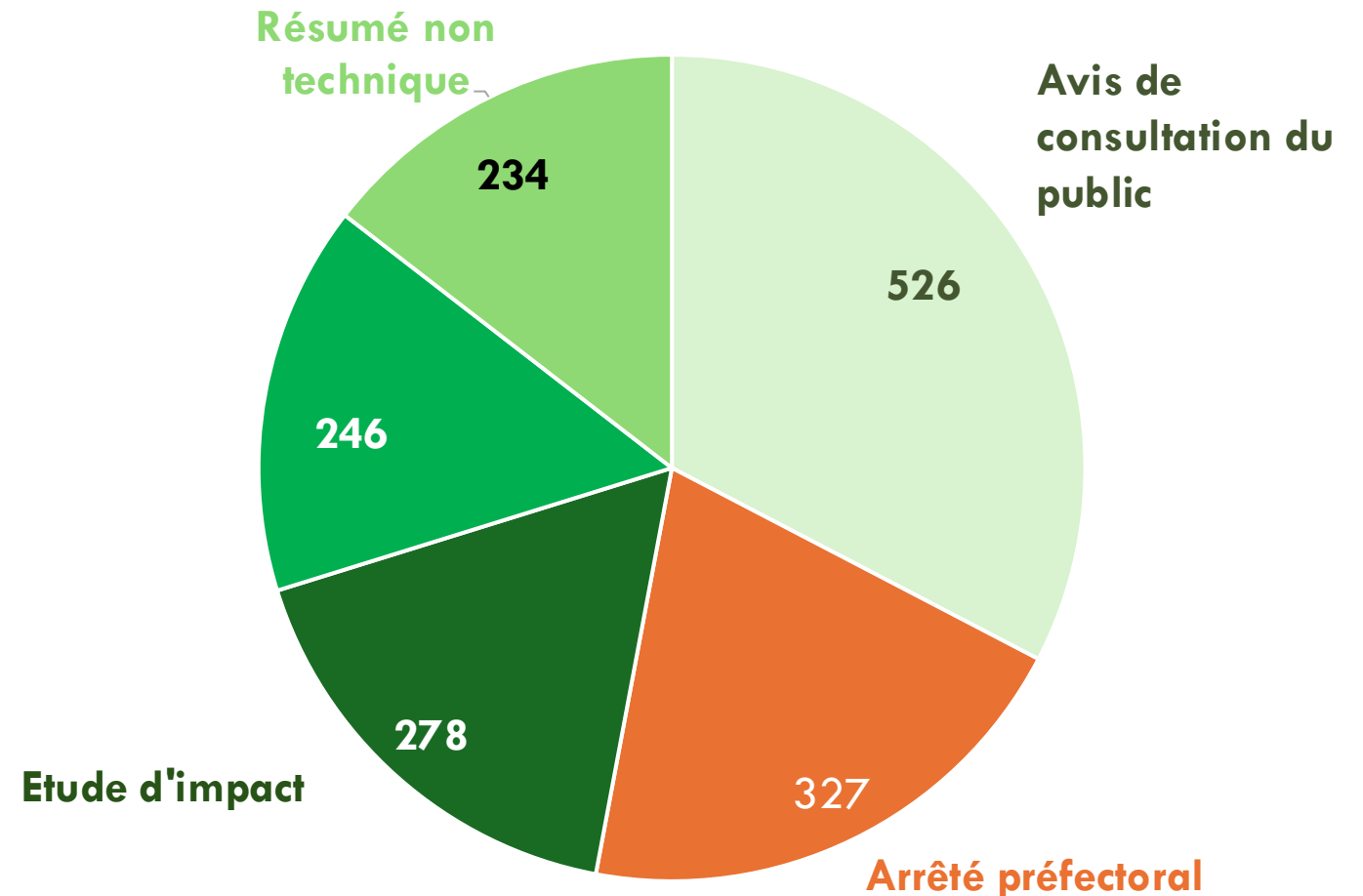


Point de la consultation à date

Fréquentation du site internet (au 30/07 matin)

- 1060 visites du registre numérique

Supports consultés



Participation

- 208 contributions en ligne
- 7 avis institutionnels reçus
- 17 visites aux permanences, dont 17 contributions déposées
- Des avis et questions posées majoritairement sur
 - La consommation d'eau et la culture hydroponique
 - La préservation de la zone humide
 - L'artificialisation des sols
 - L'énergie et la cogénération
 - Les effets cumulés
 - Les conditions de travail
 - La cohérence du modèle agricole



Compléments apportés au dossier

Complétude du dossier en ligne

- **Le maître d'ouvrage a reçu les avis institutionnels suivants :**
 - Avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers, reçu le 01 octobre 2025
 - Avis du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune, reçu le 12 mai 2026
 - Avis de l'Agence Régionale de Santé, reçu le 4 juin 2026
 - Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, reçu le 10 juin 2026
 - Avis de la Commission Régionale de Protection de la Nature, reçu le 28 juin 2026
 - Avis de la commune d'Isigny, reçu le 23 juin 2026
 - Avis de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, reçu le 29 juin 2026
- **Les mémoires en réponse aux avis du SAGE, de l'ARS, de la MRAE et de la Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel – Normandie, en ligne sur le registre numérique, viennent compléter le dossier de demande d'autorisation**

Les réponses sur la ressource en eau

- **Modalités prévues en cas de remplissage insuffisant des bassins**
 - **Absence de situation d'urgence** : même avec une pluviométrie très faible durant 3 ans (identique à celle de 2022 considérée comme une année d'extrême sécheresse), il faudra 4 ans pour vider des bassins
 - Adaptation des cultures (réduction de la surface cultivée, changement de culture...) anticipée
 - Si de telles adaptations s'avéraient insuffisantes, interruption de la culture → **Engagement à ne jamais prélever l'eau, ni potable, ni dans la nappe**
- **Impacts du changement climatique sur les bassins (qualité & quantité)**
 - Profondeur de 6 m → Réduction du réchauffement et de la diffusion de lumière (algues)
 - Couverture des bassins projetée → -73% d'évaporation de l'eau (soit 5000m³/an économisés)
- **Gestion économe et comparative de la ressource en eau**
 - Consommation de 15 litres d'eau par kg de tomates produit, soit 10 fois moins qu'en culture traditionnelle
 - Consommation du projet (1 49 575m³/an) équivalente à celle des cultures actuelles (1 500 000m³/an)
 - Consommation en eau potable (besoins sanitaires) = 8 à 9l d'eau / personne / jour

Les réponses sur la qualité de l'air

- **Au niveau de la serre :**

- Installations de cogénération et chaudière à gaz équipées de système de contrôle en continu de la combustion et de la filtration → En cas de dépassement des taux de Nox, CO et SO₂, arrêt automatique de l'installation
- PC autorisés pour toutes les installations en 2015 → Pas de nouvelles installations
- Branchement au projet via une canalisation enterrée

- **Sur la capacité d'absorption émissions de CO₂ :**

- Capacité d'absorption des tomates très supérieure aux volumes émis par les moyens de chauffage (stockage et approvisionnement de CO₂ liquide par camion)

Les réponses sur la zone humide

- **Création d'une zone à vocation écologique de 6,8 ha comprenant la zone humide**
 - Réhabilitation de 2 mares
 - Création de 5 mares
 - Suivi annuel par un écologue durant 30 ans
- **Maintien du débit réservé prévu pour alimenter la zone humide**
 - Restitution de 1240m³ d'eau/mois durant toute l'année
 - Eaux rejetées : eau de pluie issue des bassins de stockage + eau de pluie émanant des voiries, filtrée par des débourbeurs séparateurs à hydrocarbures agréés
- **Suivi de la qualité des eaux rejetées vers la zone humide**
 - Installation de 2 piézomètres pour un contrôle continu → Adaptation possible des débits d'injection
 - Suivi annuel par un écologue durant 30 ans

Les réponses sur l'ambiance sonore

- **Liée à l'exploitation :**
 - Pas de nouveaux équipements de cogénération
 - Locaux en béton coulé en place
 - Pièges à sons sur toutes les canalisations de diffusion des gaz de combustion
 - Portes coupe-feux pour isolation phonique des moteurs
 - Habitation la plus proche à 300m
- **Liée au trafic généré : moins de 80 véhicules / jour, soit moins de 5 % du trafic actuel sur la RD 85**
 - Augmentation du bruit de l'ordre de 0,2dB(A), généralement imperceptible pour l'oreille humaine
 - Entrées/sorties de chaque serre à des endroits distincts afin de répartir le trafic sur le réseau viaire
- **Engagement à réaliser un relevé d'intensité sonore en condition d'exploitation si le projet est autorisé**

Les réponses sur les effets cumulés

- **Trafic : moins de 5 % du trafic actuel sur la RD 85, soit un seuil inférieur aux seuils usuellement mobilisés dans les études air-santé pour caractériser une variation significative du trafic**
- **Quantité de produits phytosanitaires stockée estimée à 40 kg, pour l'ensemble des deux serres**
- **Consommation annuelle d'eau potable < 10 litres consommés par personne par jour travaillé (consommation moyenne par habitant en France = 150 litres par jour)**
- **Production d'électricité par panneaux photovoltaïques pour compenser la consommation électrique**

Les réponses sur la protection de la biodiversité

- **Etat initial de l'environnement (prospections par 2 bureaux d'études, complétées par celles de l'OFB)**
 - **Lathrée clandestine** répertoriée en limite extérieure de la zone d'étude, non impactée
 - **Grand Capricorne**, répertorié par l'OFB dans la haie H18 qui sera conservée
 - **Grenouille agile** avérée en transit au niveau des prairies humides du site d'étude
 - **Sérotine commune** avérée en transit sur la zone d'étude
 - **Faucon Hobereau** répertorié par l'OFB dans une haie au sein du secteur d'étude
- **Démonstration de l'efficacité de la mesure de transplantation des haies, définie avec les services de l'Etat**
 - Sur le plan du paysage et la biodisponibilité
 - Sur le plan bioclimatique
 - Sur le plan des corridors et refuges pour les espèces
- **Traitement des espèces végétales invasives étendu à la phase d'exploitation, avec un contrôle par relevés, dans le cadre du suivi de la zone écologique et des haies par un écologue, durant 30 ans.**
- **Mise en avant des mesures de compensations envisagées pour parvenir à des impacts résiduels négligeables**

Echanges sur les réponses aux avis

- **Des clarifications ?**

- **Solliciter la prise de parole auprès de l'animateur**
- **Pour une bonne prise en compte de votre demande de clarification, merci d'attendre qu'un micro vous soit remis**
- **Se présenter avant d'intervenir**



5 minutes





Travail thématique en ateliers

Objectifs du travail en ateliers

- **Proposer des axes d'amélioration du projet, dans le cas où celui-ci serait autorisé, sur :**
 - La consommation d'eau et la culture hydroponique
 - La préservation de la zone humide
 - L'artificialisation des sols
 - L'énergie et la cogénération
 - Les effets cumulés
 - Les conditions de travail
 - La cohérence du modèle agricole

Organisation du travail en ateliers

- **Chaque table travaille sur une thématique**

Consommation
d'eau et culture
hydroponique



Energie et
cogénération



Préservation de la
zone humide



Cohérence du
modèle agricole



Artificialisation des sols



Effets cumulés



Conditions de travail



- **1 hôte de table par groupe note sur le paperboard toutes les propositions des participants**
- **Chaque groupe restitue ensuite sa production à l'ensemble des participants**

Déroulé du travail en ateliers

- **Chaque groupe identifie :**

- Temps 1 : les points forts et les points faibles du projet sur sa thématique



15 minutes

- *Exemple : j'évalue les points forts et les points faibles du projet sur la zone humide*

- Temps 2 : les pistes d'amélioration du projet

- *Exemple : j'identifie les évolutions du projet qui seraient bénéfiques à la zone humide*



15 minutes

Partage des contributions

- **1 personne de chaque groupe partage les contributions de son atelier**
- **La totalité des productions seront à votre disposition sous forme de verbatim dans la synthèse de la réunion**



20 minutes





Les suites

Participation possible jusqu'au 12 août

- En présentiel,
 - Lors de la permanence du commissaire enquêteur, en mairie d'Isigny-le-Buat le 12 août de 15h à 17h
 - Sur les registres papier en mairie d'Isigny le Buat
- En distanciel :
 - Sur le registre numérique ouvert sur toute la période de consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7304/>
 - Par courriel : consultation-du-public-7304@registre-dematerialise.fr
 - Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Isigny-le-Buat

Suites de la procédure

- Mise à disposition du compte-rendu de la présente réunion sur le registre numérique
- Remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous 3 semaines au préfet de la Manche et publication
- Décision préfectorale dans les 2 mois suivant l'envoi du rapport du commissaire enquêteur
- Publication de l'arrêté :
 - Dépôt et affichage en mairie durant 1 mois
 - Sur le site internet de la préfecture de la Manche durant 4 mois



Merci pour votre participation